



2^e Prix Chorus 2018

Conseil départemental des Hauts-de-Seine / Pôle Communication • © DR • juin 2015 • 08



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT



01 41 87 29 71
chorus.hauts-de-seine.fr

LE PRIX CHORUS

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine propose la 8^{ème} édition de son dispositif de repérage de jeunes talents, « Le Prix Chorus ». Celui-ci s'adresse à tous les groupes ou artistes de musiques actuelles résidant en France. Il récompense 1 groupe ou 1 artiste et le soutient dans le développement de sa carrière en lui offrant un prix en aide professionnelle d'un montant de **10 000 euros**.

MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Les groupes ou artistes candidats doivent présenter un répertoire de compositions originales, dont la durée d'interprétation sur scène est d'au moins 30 minutes.

Sont exclus les groupes ou artistes étant engagés contractuellement avec une major (contrat d'artiste-interprète).

L'âge des candidats est compris entre 13 et 35 ans (pour au moins la moitié des membres s'il s'agit d'un groupe).

Les mineurs non émancipés doivent être munis d'une autorisation parentale pour présenter leur candidature.

Les auteurs-compositeurs au sein des groupes candidats, doivent être inscrits, ou en cours d'inscription à la Sacem.

LES ÉTAPES DU PRIX CHORUS

17 juillet 2017

> Lancement des inscriptions

30 septembre 2017

> Fin des inscriptions

Octobre 2017

> Réunion du jury et choix de la Présélection Prix Chorus 2018

Après la clôture des inscriptions, le jury se réunit en octobre. Il écoute les démos, analyse les projets et sélectionne 10/12 groupes ou artistes appelés « la Présélection Prix Chorus » de l'année.

Tous les candidats sont avertis par écrit des décisions du jury.

Le jury du « Prix Chorus » est constitué de professionnels représentant l'ensemble de la filière des musiques actuelles : managers, éditeurs, producteurs, diffuseurs, attachés de presse, tourneurs, programmateurs, artistes...

Novembre 2017

> Passage sur scène des 10/12 groupes de la Présélection Prix Chorus 2018

Les artistes de la « Présélection Prix Chorus » se produisent à la Seine Musicale à Boulogne-Billancourt ou à la Défense pour un concert de 25 à 30 minutes, entre le 20 et 25 novembre 2017, dans le cadre de la 29ème édition du festival Chorus (tous les candidats sont rémunérés pour leur prestation).

A la fin de ces concerts, le jury se retire et délibère pour choisir les 5 groupes qui constitueront la « Sélection Prix Chorus 2018 ».

Printemps 2018

> Passage sur scène des 5 groupes de la « Sélection Prix Chorus 2018 » et rencontre avec le jury.

Les artistes de la « Sélection Prix Chorus » se produisent sur scène à la Seine Musicale à Boulogne-Billancourt pour un concert de 25 à 30 minutes, au printemps 2018, dans le cadre du 30ème Festival Chorus (tous les candidats sont rémunérés pour leur prestation).

A l'issue de sa prestation, chaque groupe ou artiste sélectionné, accompagné éventuellement de son manager, bénéficie d'une rencontre et d'un échange privilégié avec le jury.

A la fin de ces entretiens individualisés, le jury se retire et délibère pour choisir le lauréat du « Prix Chorus ».

Les choix du jury sont souverains et sans appel.

Annonce du lauréat du Prix Chorus

A l'issue de la délibération du jury, le lauréat sera annoncé via communiqué de presse et sur les réseaux sociaux du Festival Chorus.

FICHE D'INSCRIPTION

1) PRÉSENTATION DU GROUPE

Nom de l'artiste ou du groupe :

.....
.....

Date de création :

.....
.....

Genre musical :

.....
.....

Site internet :

.....
.....

Nom du représentant du groupe/artiste :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Code postal :

.....
.....

Tél fixe :

.....

Tél portable :

.....

2) COMPOSITION DU GROUPE

Nombre de musiciens :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse / Code Postal / Ville :

E-mail :

Tél. portable :

Instrument(s) :

Formation musicale :

Intermittent du spectacle : oui non

Etudes ou profession :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse / Code Postal / Ville :

E-mail :

Tél. portable :

Instrument(s) :

Formation musicale :

Intermittent du spectacle : oui non

Etudes ou profession :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse / Code Postal / Ville :

E-mail :

Tél. portable :

Instrument(s) :

Formation musicale :

Intermittent du spectacle : oui non

Etudes ou profession :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse / Code Postal / Ville :

E-mail :

Tél. portable :

Instrument(s) :

Formation musicale :

Intermittent du spectacle : oui non

Etudes ou profession :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse / Code Postal / Ville :

.....

E-mail :

Tél. portable :

Instrument(s) :

Formation musicale :

Intermittent du spectacle : oui non

Etudes ou profession :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse / Code Postal / Ville :

.....

E-mail :

Tél. portable :

Instrument(s) :

Formation musicale :

Intermittent du spectacle : oui non

Etudes ou profession :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse / Code Postal / Ville :

.....

E-mail :

Tél. portable :

Instrument(s) :

Formation musicale :

Intermittent du spectacle : oui non

Etudes ou profession :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse / Code Postal / Ville :

.....

E-mail :

Tél. portable :

Instrument(s) :

Formation musicale :

Intermittent du spectacle : oui non

Etudes ou profession :

3) ACTIVITÉ DU GROUPE

Le groupe a-t-il suivi des formations ?.....

Si oui lesquelles ?

Lieu de répétition du groupe :
(matériel, conditions)

Fréquence et durée des séances de répétition :

Nombre de concerts du groupe depuis 2016 :

Dates et lieux :

Nombre de concerts du groupe depuis sa création :

Dates et lieux :

Décrivez en quelques mots le processus de création au sein du groupe (écriture/composition) :

Avez-vous enregistré un album en 2016 ? (format, support, nombre d'exemplaires pressés et vendus)?

Nombre d'albums enregistrés depuis la création du groupe (année, format, support, nombre d'exemplaires pressés et vendus) ?

Ont-ils fait l'objet d'une distribution commerciale ? Si oui, laquelle ? :

Autres expériences artistiques (musique pour le cinéma, le théâtre...) :

Décrivez votre encadrement professionnel (manager, tourneur, éditeur...) :

Décrivez votre encadrement technique :

Vous avez connu le « Prix Chorus » par :

- Internet
 - Presse spécialisée
 - Bouche-à-oreille
 - Affichage
 - Autre

Le groupe a-t-il déjà remporté des prix dans d'autres concours ? Si oui, lesquels ?

4) UTILISATION DU PRIX DU PRIX CHORUS

Description du projet artistique du groupe financé par le Prix :

Objectifs et conditions de réussite du projet :

5) BUDGET PRÉVISIONNEL D'UTILISATION DU PRIX CHORUS (10 000 €)

Dépenses (en ttc)	Montant TTC	Details Des Depenses
Montant Ttc		
CREATION		
Résidence :		
Répétition :		
Autre :		
DISQUE		
Location de studio (prises + mixage) :		
Ingénieur du son-Réalisateur :		
Rémunérations :		
Mastering :		
Pressage :		
Création graphique :		
Autre :		
SCENE		
Location de salle :		
Frais techniques :		
Hébergement :		
Transport :		
Autre :		
FORMATION		
Artistique :		
Administrative :		
Autre :		
MATERIEL		
Instruments :		
Amplis :		
Matériel de sonorisation/éclairage :		
Matériel d'enregistrement :		
Autre :		
PROMOTION		
Relations presse :		
Supports de communication :		
Marketing :		
Internet :		
Autre :		
AUTRES DEPENSES		
TOTAL		

Commentaires sur ce budget :

.....

.....

.....

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Un CD de 3 morceaux originaux indexés avec le titre, la durée et les crédits
 - Les textes des 3 chansons le cas échéant
 - Une captation vidéo d'un titre en concert (de la meilleure qualité possible) soit sous forme de DVD, soit en ligne via un lien : *merci de nous l'indiquer ici :*
-
-
-

- Une biographie
- Une photo du groupe ou de l'artiste
- Une fiche technique
- Un plan de scène

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de retour mentionnée ci-dessous ne sera pas recevable.
Les documents transmis ne seront pas retournés.

**>DOSSIER COMPLET A RETOURNER PAR COURRIER
AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2017**

- Cachet de la poste faisant foi -

**>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
PÔLE CULTURE / SACCT
LE PRIX CHORUS
2-16 Boulevard Soufflot
92 015 NANTERRE CEDEX**

>RENSEIGNEMENTS
prixchorus@hauts-de-seine.fr
<http://chorus.hauts-de-seine.fr>

Les CD et dossiers ne seront pas retournés.

FESTIVAL CHORUS DES HAUTS-DE-SEINE RÈGLEMENT DU « PRIX CHORUS

> ARTICLE 1 : OBJET

Le Prix Chorus est un concours qui s'adresse à tous les groupes ou artistes de musiques actuelles résidant en France, il est organisé par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

L'objectif de ce concours est de soutenir le développement de la carrière des 5/6 groupes de la Sélection Prix Chorus via un accompagnement à destination de la Sélection du Prix Chorus et par l'octroi au lauréat d'un prix financier de 10000 €.

> ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

- > Les groupes ou artistes candidats doivent présenter un répertoire de compositions originales, dont la durée d'interprétation sur scène est d'au moins 30 minutes,
- > Sont exclus les groupes ou artistes étant engagés contractuellement avec une « major »,
- > L'âge des candidats est compris entre 13 et 35 ans (pour au moins la moitié des membres s'il s'agit d'un groupe),
- > Les mineurs non émancipés doivent être munis d'une autorisation parentale pour présenter leur candidature,
- > Les auteurs-compositeurs au sein des groupes candidats, doivent être inscrits, ou en cours d'inscription à la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM).

> ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats peuvent s'inscrire en ligne ou télécharger un dossier d'inscription (cf. article 4) qu'ils doivent OBLIGATOIREMENT compléter et accompagner :

- > d'un CD de 3 titres originaux,
- > d'une captation vidéo d'un titre en concert (de la meilleure qualité possible), soit sous forme de DVD soit en ligne via un lien,
- > d'une biographie,
- > d'une photo du groupe ou de l'artiste,
- > d'une fiche technique,
- > d'un plan de scène.

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de retour mentionnée ne sera pas recevable. Les documents transmis ne seront pas retournés.

> ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS EN LIGNE ET RETRAIT-DEPOT DES DOSSIERS

Les inscriptions peuvent être faites en ligne à compter du 17/07/2017 :
<http://prixchorus.hauts-de-seine.fr>

Sinon, des dossiers d'inscription peuvent être obtenus :

- > par téléchargement : <http://prixchorus.hauts-de-seine.fr>
- > en envoyant un mail à l'adresse prixchorus@hauts-de-seine.fr

Pour l'édition 2018, les candidatures sont à saisir ou retourner au plus tard le 30 septembre 2017, le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier, à :

**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Pôle culture / SACCT
Le Prix Chorus
2/16, bd Soufflot
92015 Nanterre Cedex**

> ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

Réunion du jury et choix de la Présélection Prix Chorus 2018

Le jury du « Prix Chorus » est constitué de professionnels représentant l'ensemble de la filière des musiques actuelles : managers, éditeurs, producteurs, diffuseurs, attachés de presse, tourneurs, programmateurs, artistes...

Après la clôture des inscriptions, il se réunit en octobre pour écouter les démos, analyser les projets et sélectionner 10 groupes ou artistes appelés « la Présélection Prix Chorus » de l'année. Tous les candidats sont avertis par écrit des décisions du jury.

Les critères qui président au choix des groupes ou artistes de la « Présélection Prix Chorus » sont :

- l'originalité de l'univers artistique, le sens de la composition et des arrangements, la qualité des textes,
- le niveau technique individuel et collectif (vocal, rythmique, instrumental...),
- l'opportunité du prix dans le développement artistique du groupe/de l'artiste.

Les choix du jury sont souverains et sans appel.

Passage sur scène des 10 groupes de la Présélection Prix Chorus :

Chaque groupe ou artiste de la « Présélection Prix Chorus » se produit pour un concert de 30 minutes maximum et de 25 minutes minimum, entre le 20 et le 25 novembre 2017 à la Seine Musicale ou à la Défense dans le cadre de la 29ème édition du festival Chorus.

A la fin de ces concerts, le jury se retire et délibère pour choisir les 5 groupes qui constitueront la « Sélection Prix Chorus 2018 ».

Les choix du jury sont souverains et sans appel.

Passage sur scène des 5 groupes de la « Sélection Prix Chorus » et rencontre avec le jury.

Les artistes de la « Sélection Prix Chorus » se produisent sur scène à la Seine Musicale à Boulogne-Billancourt pour un concert de 25 à 30 minutes, au printemps 2018, dans le cadre du 30ème Festival Chorus.

A l'issue de sa prestation, chaque groupe ou artiste sélectionné, accompagné éventuellement de son manager, bénéficie d'une rencontre et d'un échange privilégié avec le jury.

A la fin des entretiens individualisés, le jury se retire et délibère pour choisir le lauréat du « Prix Chorus ».

Annonce du lauréat du Prix Chorus

Le choix du lauréat par le jury est strictement confidentiel entre la délibération et son annonce officielle sur les réseaux sociaux du festival et par communiqué de presse le à l'issue de la sélection sur scène. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Chaque groupe ou artiste de la « Sélection Chorus » :

> est rémunéré pour chaque prestation :

- chaque musicien perçoit un cachet de 170 € brut ;
- un technicien (son, lumière, régie) par groupe pourra être salarié sur la base d'un salaire brut de 160 € ;

> bénéficie de la prise en charge de l'hébergement à chaque prestation sur scène pour chacun de ses membres, dans la mesure où ils résident à plus de 100 kms de Paris ;

> bénéficie de la prise en charge des frais de transport et de restauration à chaque prestation pour l'ensemble de ses membres, à hauteur d'un montant de 300 € maximum par prestation. Cette participation ne s'applique pas au groupe ou artiste résidant à moins de 100 kms de Paris.

• en cas d'utilisation de transport en commun ou taxi, le montant réel des frais de déplacement sera remboursé sur la base du tarif le moins onéreux et sur présentation des justificatifs originaux (billets de train ou d'avion, factures).

• en cas d'utilisation d'un véhicule, le Département versera une indemnité kilométrique selon le barème Syndac en cours (nombre de kilomètres multiplié par barème fiscal en cours) et remboursera les frais de stationnement et de péages d'autoroute sur présentation de justificatifs (copie de la carte grise du véhicule utilisé ou facture de location comportant le nombre de kilomètres parcourus, tickets de péage ou de stationnement).

les frais de restauration seront remboursés sur la base des frais réels engagés pendant le trajet sur présentation de justificatifs originaux.

- s'engage à être disponible aux différentes étapes de la sélection,
- s'engage à respecter son temps de passage sous peine d'élimination,
- s'engage à tenir informé l'organisation du Festival de tout changement au sein de la formation.

> ARTICLE 6 : VERSEMENT ET SUIVI DU PRIX CHORUS

Le Département des Hauts-de-Seine conclut avec le lauréat du « Prix Chorus » une convention qui précise les modalités d'utilisation du prix et les obligations en termes de communication.

> ARTICLE 7 : CHANGEMENTS OU ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit soit d'annuler purement et simplement le concours, soit d'en modifier les conditions et le lieu de déroulement en cas de force majeure.



www.hauts-de-seine.fr
2-16, bd Soufflot - 92015 Nanterre Cedex - tél. : 01 47 29 30 31 -